



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE
DU 29 SEPTEMBRE 2017**

Commission permanente Eau et Agriculture du 29 septembre 2017

Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

J < Bm

Ordre du Jour

Point décisionnel :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 10 mars 2017

Points d'information :

- 2 - État d'avancement des Programmes de Développement Rural 2015-2020 (PCAE, MAEC)
- 3 - Etat d'avancement du Programme d'Action Régional Nitrates
- 4 - Appel à projet Ecophyto II : premiers résultats
- 5 - Plan bio Hauts-de-France 2017-2021
- 6 - Appel à projets Agriculture Biologique : bilan 2017 et édition 2018

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE			
Président	COTEL Jacques		
Vice-Président	ROUSSEL Bruno		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Excusé	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul	Présent	
Régions / Nord	DUJARDIN Jean Marc	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	DELCOURT Luc	Présent	
Agriculture	FACT Olivier	Présent	
Agriculture	ROUSSEL Bruno	Présent	
Agriculture Biologique	<i>En cours de remplacement</i>		
Industrie	DESBUQUOIS Luc	Présent	
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	Excusé	
Associations agréées de Protection de la Nature	POTDEVIN Célia	Présente	
Milieux Socio-Professionnels	ROBITALLE Hugues	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier	Excusé	
Directeur de l'ARS des Hauts de France ou son représentant	RICOMES Monique	Excusé	
DRAAF Hauts de France ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par MME CLOMES et accompagnée Mme LACOMBLEZ AF
DREAL Hauts de France, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.GREVET Marc et M.PREVOST
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusé
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusé
SOUSSAN-COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			Excusée
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : AGBEKODO M, MARTIN D, LABRUNE S, VALIN V, BIZAIS P, CAPELLE V, GALLIAN C, THEPAUT N, LEROY V.			Présent
BANDERIER Jacques Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme			Représenté par Mme BOLLOTTE
DEWAS Matthieu Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais			Représenté par M.MAURY Olivier
FLORID Pierre-Philippe Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aisne			Excusé
LALART Philippe Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord			Excusé
POULAIN Jean-Luc Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise			Excusé
GUINARD Jean Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Oise			Représenté par M.LANDORIQUE Thomas

Autres Membres Consultatifs	
DEFIVES Bruno Chef du service Agriculture de la Région Hauts de France	Présent
FLEURY Hubert Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région NPDC Picardie	Excusé
PRZESZLO Yannick Agriculteur biologique, Membre du GABNOR, Membre du Comité de Bassin	Présent
HOPQUIN Jean-Pascal Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires	Présent
Divers	
NEMPONT Pascale (Accompagne M.ROUSSEL)	Présente
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET
AGRICULTURE
DU 29 SEPTEMBRE 2017 – 14H00**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la commission permanente eau et agriculture du 10 mars 2017	X			Unanimité

JC BK

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur Jacques COTEL, Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture, ouvre la séance à 14H05.

M. GALTIER intervient afin de faire le point sur les éléments d'actualités qui résulte du projet de loi de finances qui concerne les agences de l'eau en particulier pour l'année 2018 et les années suivantes.

Il rappelle que les agences de l'eau bénéficient de redevances qui ont un plafond annuel de 2,3 milliards actuellement. Il précise que les Agences de l'Eau reversent à l'Etat environ 175 millions d'euro au titre du budget général de l'Etat.

Il mentionne que la première modification prévue est d'amener le plafond va être amené à un niveau inférieur à 2,105 milliards/an pour l'ensemble des agences. L'éventuel dépassement du plafond aura pour effet un surplus qui tombera dans les caisses de l'Etat. Il indique que les Agences de l'eau ont le pouvoir de faire baisser le taux des redevances entraînant une baisse de la pression fiscale, l'une des conséquences serait que les ressources financières diminueraient globalement.

Il rappelle qu'actuellement le financement de l'AFB est composé d'une part provenant des Agences de l'Eau d'une autre part d'une subvention de l'Etat. Il mentionne qu'à partir de 2018, se sont les Agences de l'Eau qui financeront entièrement l'Agence Française pour la Biodiversité. Il indique que par ailleurs la part de l'Etat versé à Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage sera versée désormais par les Agences de l'Eau. Les subventions de l'Etat versées aux parcs nationaux seront versées par les Agences de l'Eau. Il précise que les Agences de l'Eau verseront à l'AFB qui le versera aux parcs nationaux.

Il indique qu'au total les sommes additionnelles qui relèveront d'un financement des Agences de l'Eau s'élèveront entre 130 et 150 millions d'euros au profit de l'AFB, de l'ONCFS et des parcs nationaux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les effectifs, l'Agence est soumis à des plafonds d'emplois. Il indique qu'il y aurait sur 5 ans pour l'ensemble des Agences de l'Eau une baisse des effectifs de 199 ETP sachant que l'effectif actuel est de 1668 agents pour l'ensemble des Agences de l'Eau. La baisse pour l'année 2018 serait d'environ 48 ETP pour l'ensemble des Agences de l'Eau. Il indique que la répartition des efforts par agence n'est pas encore connue.

Il argumente en indiquant que cela participera aux efforts budgétaires de l'Etat.

Dans ce contexte, il y aura une mobilisation importante des Présidents de Comités de Bassin et une réunion des parlementaires du Bassin Artois Picardie le 09 octobre 2017 de façon à alerter sur l'effet d'entraînement de la baisse du plafond des redevances.

Il indique que cela va impacter la préparation du 11^{ème} programme, avec des choix à faire en termes de priorités avec des moyens moins importants et des taux de redevance moindres.

M. COTEL indique que l'époque sera compliquée avec des choix à faire dans la préparation du 11^{ème} programme.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2017

Monsieur COTEL demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 10 mars 2017.

Pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 – ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL 2015-2020 (PCAE, MAEC)

En référence au dossier de séance, **Mme THEPAUT** fait la présentation du point 2 concernant l'état d'avancement des programmes de développement rural 2015-2020 (PCAE, MAEC).

M. BIZAIS fait la présentation de la mesure n° 11.

Remarques et débats :

M. ROUSSEL indique que sur l'argent engagé il n'y encore rien de payé.

M. GALTIER rappelle que les avenants hors SIGC, il n'y a rien de bloquant actuellement. En ce qui concerne les conventions SIGC qui ne sont pas encore signées, les avenants concerneront le deuxième mandatement qui est en attente du premier appel de fonds. Il précise que le manque de signature n'est pas bloquant pour le premier appel de fonds qui est attendu de l'ASP.

M. DEFIVE confirme que le calendrier a été confirmé par le ministre. Il indique que les DDTM doivent valider les plans de financement, les appels de fonds interviendront lorsque l'ensemble des plans de financement seront actés, le paiement sera fait courant du mois de novembre. Il précise que cela concerne les mesures MAE 2015 surfaciques. Il indique que les MAE 2015 linéaires ne disposent pas aujourd'hui encore d'outils pour pouvoir engager et payer. Les paiements de la mesure 4 à investissement ont été honorés sous réserve de validation des plans de financement et de contrôle.

M. ROUSSEL indique qu'il tient un tableau de bord, et indique que pour un dossier déposé en 2015, il a fallu à la région 10 mois pour donner un accord, qu'un an après il n'y a toujours pas eu de paiement alors que les investissements ont été faits.

M. DESBUQUOIS précise que le problème qui est constaté est qu'au vu de la lenteur administrative les agriculteurs sont découragés pour déposer des dossiers.

M. ROUSSEL s'interroge quant aux excédents de l'Agence.

M. GALTIER précise qu'il s'agit du trop-perçu en termes de redevance par rapport à un plafond. Il indique qu'il s'agit de recette plafonnée. Il indique que le budget qui va être construit prendra en compte le fait qu'il y ait un maximum sur les recettes.

M. ROUSSEL ajoute qu'il a reçu sa redevance à payer pour l'année 2016 et qu'il a 15 jours pour payer sinon il y aura une majoration de 10 %.

M. COTEL remarque que les retards de paiement sont des sujets qui reviennent à chaque CPEA.

M. FAICT demande s'il y a un calendrier pour les MAE linéaires.

M. DEFIVE indique qu'il n'y a pas de calendrier pour l'instant.

M. FAICT rejoint les propos de M. DESBUQUOIS en indiquant que faire adhérer des agriculteurs à des mesures et d'arriver dans un carquant administratif de 3 ans est inadmissible.

M. ROUSSEL précise qu'il n'est pas d'accord avec la proposition d'intervention, qu'aujourd'hui les agriculteurs ont besoin d'argent supplémentaire, qu'il n'est pas possible de payer plusieurs fois sur des appels à projets.

M. GALTIER rappelle que la proposition qui est faite ne change pas globalement les lignes. Il

indique qu'un appel à projet PCAE n'a pas été concluant selon les critères définis. Il indique que l'on observe dans la région une montée en charge de l'agriculture biologique et qu'il faut s'en réjouir. Il indique que l'agriculture biologique est une action efficace sur la préservation de la ressource en eau. Il souligne que c'est la raison pour laquelle l'Agence est favorable à l'appui à la conversion de l'agriculture biologique en mobilisant les moyens dont elle dispose. Il indique qu'il faut unir et conjuguer les différentes sources de financement qui existent. Il indique qu'il est important d'articuler les financements qui viennent de la région et de l'Europe et de l'Agence de l'Eau pour accompagner cet essor sur la conversion qui paraît tout à fait favorable aux ressources en eau.

M. ROUSSEL indique qu'il n'a aucune information sur la façon dont le PCAE 2017 a été instruit, si l'ensemble des dossiers a été pris en compte. Il rappelle que sur la mesure 4, les consommations de crédits sont aux alentours de 70/75 %. Il indique que les lignes sont quasi vides qu'il est possible que ce soit l'Agence qui va financer dans les prochaines années les PCAE si l'on continue à ponctionner la ligne. Il rappelle que les aides PCAE sont des aides à l'investissement qui sont facteurs de développement économique chez les agriculteurs conventionnels comme chez les agriculteurs bio. Il indique que les agriculteurs bio ont toutes leurs places dans les appels à projet PCAE. Il rappelle qu'aujourd'hui il faut privilégier l'appel à projet PCAE. Il précise que l'Etat n'a pas remarqué la dynamique de conversion en bio.

M. DEFIVE mentionne que le PCAE a bien fonctionné vu que la totalité des dossiers n'a pas été traitée. Il indique que les critères demandés par l'Agence sur ses propres financements font qu'il y a un reliquat de crédit. Il souligne que les résultats de l'instruction seront présentés au prochain comité de programmation en octobre. Il indique que la moitié des dossiers d'élevages ne seront pas repris par manque d'enveloppe. Il mentionne que l'enveloppe n'est pas suffisante pour accepter la totalité des dossiers de cet appel à projets et précise que l'Agence a consommé en totalité l'enveloppe en fonction de ses critères.

3 – ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION REGIONAL NITRATES

En référence au dossier de séance, **M. GREVET** fait la présentation du point 3 concernant l'état d'avancement du programme d'action régional nitrates.

M. DESBUQUOIS s'inquiète concernant le réindique qu'il n'est pas utile de s'attarder sur des choses qui sont interdites comme le retournement des pâtures en zone vulnérable. Il indique que l'urbanisation fait partie des exceptions qui autorise le retournement des pâtures, lorsqu'un propriétaire a l'opportunité de vendre un terrain à bâtir.

M. GREVET indique qu'actuellement s'appliquent deux plans d'actions, un en Nord Pas de Calais et un en Picardie qui présentent des mesures différentes. Il précise qu'effectivement en Nord Pas de Calais la règle interdit le retournement des prairies sauf dérogation au cas par cas. En Picardie la règle indique que l'interdiction de retournement n'est effective qu'en zone humide. Il précise qu'il est nécessaire de discuter du sujet puisque dans le PAR (Plan d'Actions Régional) Hauts de France il ne restera plus qu'une règle commune.

M. FAICT indique que lors des discussions sur le nouveau zonage, il y avait eu des discussions sur les contraintes éventuelles, il avait été évoqué que le PAR veillerait à ne pas surenchérir la position du PAN (Plan d'Actions National).

M. RAOULT fait référence au taux d'effluent par vache et à la capacité de stockage des exploitations qui vont devoir investir afin d'augmenter leur capacité de stockage.

M. ROUSSEL confirme que le programme d'action national a prévu une augmentation de la durée de stockage et une augmentation des rejets d'azote par animal.

M. RAOULT indique que dans l'Avesnois les agriculteurs sont en difficulté avec ce nouveau plan qui s'ajoute à des investissements qui ne sont pas encore remboursés.

Mme LACOMBLEZ rappelle que suite au Comité de Bassin il avait été demandé à la DRAAF et à la DREAL d'évaluer quelles allaient être les impacts de cette augmentation réglementaire des capacités de stockage.

Elle indique qu'il y a eu sur les deux départements Nord et Pas de Calais, un travail avec la DREAL, la DRAAF et les services de la Chambre d'Agriculture, qui a permis de faire une enquête exhaustive auprès de tous les éleveurs qui étaient susceptibles d'être concernés par cette augmentation de capacité de stockage. Le taux de réponse a été très important avec plus de 45 % de réponses. Le résultat de l'enquête indique que 12 % des éleveurs qui déclarent eux mêmes ne pas être aux normes au vu des capacités de stockage. Elle précise que pour atteindre le seuil réglementaire, il faut avoir des capacités de stockage suffisantes ou des pratiques agricoles d'épandage plus fréquentes pour justifier d'une capacité de stockage plus faible. Elle rappelle qu'il s'agit d'un enjeu fort sur lequel l'Etat s'est engagé afin de chercher toutes les solutions pour ne pas engager d'éleveurs dans des investissements qui ne sont pas capables de supporter. Elle souligne que l'élevage est un secteur à soutenir d'un point de vue économique mais également d'un point de vue de protection de l'environnement. Elle rappelle que dans les zones vulnérables historiques, l'Agence de l'Eau ne peut plus réglementairement soutenir les investissements des éleveurs qui ne seraient pas aux normes. Elle indique qu'il est indispensable de trouver des solutions alternatives.

M. COTEL s'interroge concernant l'application des normes dans tous les pays d'Europe. Il indique que la France applique de façon plus sévère que d'autres pays européens. Il indique qu'il semblerait que la France aurait tendance à appliquer des normes plus contraignantes en France que dans d'autres pays Européens.

M. MAURY précise que la situation actuelle est le résultat d'une négociation avec l'Union Européenne suite à la condamnation de la France. Il souligne que la France est allée au plus haut afin d'obtenir un accord plutôt qu'une sanction qui aurait été lourde de conséquences. Il indique qu'aujourd'hui la France est obligé de s'en tenir à l'accord qu'elle a conclu et de prouver à l'Union Européenne que ce qui est fait en France est conforme.

M. COTEL indique qu'il semblerait que la France aurait tendance à appliquer des normes plus contraignantes en France que dans d'autres pays Européens.

4 – APPEL A PROJET ECOPHYTO II : PREMIERS RESULTATS

En référence au dossier de séance, **Mme THEPAUT** fait la présentation du point 4 concernant l'appel à projet ECOPHYTO II.

M. RAOULT souhaite connaître le nombre de fermes défis dans la région Haut de France.

Mme THEPAUT précise qu'il y a 4 dossiers déposés dans le cadre de la priorité 1 cette année avec environ 10 à 15 fermes dans chacun des dossiers.

Mme CLOMES indique que la région dispose de 160 fermes défis.

M. ROUSSEL précise qu'une ferme défis est une ferme qui s'engage dans une réduction de phyto sans aucune aide financière.

Mme LACOMBLEZ complète en indiquant qu'il y a des animateurs qui participent au rayonnement des chambres d'agriculture.

M. RAOULT précise que la notion de ferme défi est une notion intéressante, qui peut faire faire des progrès importants.

M. DESBUQUOIS précise qu'il fait partie d'une ferme défi, que les autres fermes travaillent différemment aujourd'hui par rapport à hier. Il précise que c'est la globalité qui évolue.

5 – PLAN BIO HAUTS DE FRANCE 2017- 2021

En référence au dossier de séance, **Mme CLOMES** fait la présentation du point 5 concernant le plan bio Hauts de France 2017-2021.

M. DEFIVE précise que la Région a adopté en séance plénière le plan bio à l'unanimité.

M. PRESZLO s'interroge quant aux objectifs chiffrés du plan bio.

Mme CLOMES indique qu'il était difficile d'arriver à des objectifs chiffrés avant la présentation, cependant le dernier COTEC a validé le fait que chaque axe fasse l'objet de mise en place d'indicateurs de suivis et d'objectifs de résultat.

M. DESBUQUOIS demande si l'agriculture biologique dans les autres pays applique la même réglementation qu'en France sachant que lorsque le produit est fini, il est en vente partout. Il s'inquiète quant à la distribution des produits bio en Europe qui tirent les prix vers le bas et n'ont pas le même cahier des charges.

M. COTEL affirme qu'aujourd'hui les produits bio sont disponibles dans beaucoup de magasins.

Mme CLOMES précise que dans l'exposé, il est fait référence aux produits notifiés. Elle indique que le cahier des charges est un cahier des charges européen.

Mme POTDEVIN mentionne que le cahier des charges va être modifié sur certaines choses comme l'élevage. Elle précise que les associations de consommateurs ont vraiment œuvré afin qu'il y ait une égalité de traitement entre les différents pays de l'union européenne. Elle indique que la commissaire européenne parle d'apartheid alimentaire.

6- APPEL A PROJETS AGRICULTURE BIOLOGIQUE : BILAN 2017 ET EDITION 2018

En référence au dossier de séance, **M. CAPELLE** fait la présentation du point 6 concernant l'appel à projets agriculture biologique : bilan 2017 et édition 2018.

M. ROUSSEL s'interroge quant aux dépenses pour l'animation. Il indique que les animateurs viennent en doublon des 37 techniciens dédiés à la bio dans des organismes techniques. Il cite « les agriculteurs bio sont plus rentables économiquement » et demande pourquoi ceux-ci continuent à être financés.

M. PRESZLO indique que les 37 techniciens essayent de convertir les gens qui n'exploitent pas en bio.

M. VALIN invite à lire le dossier de préparation au 11^{ème} programme, du groupe de travail qui aura lieu le 13 octobre. Il précise qu'il s'agit d'une des orientations importantes du 11^{ème} programme.

M. COTEL souligne qu'il y aura des choix à faire lors de la préparation du 11^{ème} programme dans un contexte économique difficile.

M. COTEL remercie les membres de la commission et clôture la séance à 15h48.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE**



Jacques COTEL

**LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'AGENCE**



Bertrand GALTIER

